

SECTEUR 5. RUE DU MENEZ BRE / RD712



Le projet, implanté dans le prolongement du lotissement la Chenevière, doit être desservi par une voie de desserte nord / sud, reliant l'axe RD712 et la rue du Menez Bré.

En cas d'interdiction d'accès sur la route départementale, la voie d'accès aux futures constructions peut être réalisée uniquement, depuis la rue du Menez Bré. Une aire de retournement est alors à prévoir.

Cet accès peut être complété par la création d'une liaison douce au sud afin de permettre le désenclavement du secteur.

Un programme mixte composé de maisons groupées et de maisons individuelles peut être envisagé dans le respect du tissu urbain avoisinant. L'implantation des constructions doit privilégier une orientation nord/sud des façades principales.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :		0,27 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		19 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		5	
Nombre de logements sociaux (min) :		1	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	